

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°22/2022**

Date convocation	: 23.05.2022
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 10
Votants	: 10

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Paul MARTIN – Thierry FERRAND.

**Procuration (s)** :

**Absents excusés** : Florise PADER – Martinho DE PASSOS – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX

**Secrétaire de séance** : Olivier MORICEAU.

**OBJET : Création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ere classe**

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. le Maire propose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°) ;

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu le régime indemnitaire instauré par délibération n° 33/2017 du 18/12/2017 est applicable, révisé par délibération n°28/2020 en date du 10/08/2020 ;

Vu l'arrêté RH03/2021, en date du 05 février 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de rédacteur principal de 1ere classe, compte tenu d'un avancement de grade de l'agent titulaire.

En conséquence, il est proposé la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 1ere classe, catégorie B, filière administrative, à temps complet pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie à compter du 01 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 01/06/2022

Reçu en préfecture le 01/06/2022

Affiché le 02.06.22

ID : 030-213003064-20220530-222022-DE

2022/118

- Approuve la proposition du Maire,
- Décide de modifier le tableau des emplois à compter 01 juin 2022,
- Décide d'inscrire au budget 2022 les crédits correspondants,
- Décide que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 juin 2022,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE

